



GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FÉMININE

Championnats panaméricains juniors 2021

Processus de sélection

Version 1 – MARS 2021



P: 613.748.5637 | F: 613.748.5691 | E: [info@gymcan.org](mailto:info@gymcan.org)  
120-1900 promenade City Park Drive, Ottawa, ON K1J 1A3

[WWW.GYMCAN.ORG](http://WWW.GYMCAN.ORG)

## 1.0 INTRODUCTION

*Le document de sélection a été créé en mars 2021 pendant la pandémie mondiale COVID 19, il est donc encore possible que la saison de compétition actuelle soit affectée par des circonstances imprévues. Si tel est le cas, Gymnastique Canada (GymCan) exercera son droit de modifier les critères de sélection publiés en fonction des meilleures informations disponibles. L'avis de modification sera communiqué à toutes les personnes concernées.*

Le présent document a pour but d'établir le processus et les critères qui seront utilisés par le programme de gymnastique artistique féminine (GAF) de GymCan pour sélectionner les athlètes et les entraîneurs qui participeront aux Championnats panaméricains juniors 2021, dans le but de choisir les meilleurs gymnastes possibles pour aider à atteindre les objectifs du programme.

Les Championnats panaméricains Jr. 2021 auront lieu à Guadalajara, Jalisco, Mexico, du 18 au 20 juin.

Pour toute clarification ou question concernant le contenu de ce document, veuillez contacter :  
Amanda Tambakopoulos, GP-GAF  
[amanda@gymcan.org](mailto:amanda@gymcan.org)

Les Championnats panaméricains juniors 2021 serviront de compétition de qualification pour les Jeux panaméricains Jr 2021 qui doivent avoir lieu en septembre 2021 à Cali, Colombie.

GymCan suit de près l'évolution du coronavirus à l'échelle mondiale et nationale et la façon dont il pourrait avoir une incidence sur la nomination des athlètes aux Championnats panaméricains juniors 2021. À moins que des circonstances exceptionnelles et imprévues liées à l'impact du coronavirus ne l'exigent, GymCan respectera les présentes procédures internes de nomination publiées telles qu'elles ont été rédigées.

Cependant, des situations liées à la pandémie de coronavirus peuvent survenir et nécessiter une modification de ce processus de sélection. Toute modification sera effectuée rapidement et aussi souvent que nécessaire suite à des développements ayant un impact direct sur les procédures de nomination internes. Dans de telles circonstances, toute modification sera communiquée à toutes les personnes concernées dès que possible.

En outre, des situations peuvent survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer cette procédure de nomination interne telle qu'elle est écrite, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de nomination, sera prise par la ou les personnes ayant le pouvoir de décision, comme indiqué dans la présente Procédure de nomination interne, en consultation avec la ou les personnes ou le ou les comités concernés (selon le cas), et conformément aux objectifs de performance et à la philosophie et l'approche de sélection énoncés dans le présent document. S'il s'avère nécessaire de prendre une décision de cette manière, GymCan communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible.

### **Annulation d'événement**

S'il s'avère nécessaire d'annuler ou de reporter une compétition spécifiée dans le présent processus de sélection qui se déroule sous l'autorité de GymCan, cette décision sera prise par la ou les personnes ou instances compétentes au sein de GymCan sous l'autorité desquels la compétition devait



initialement se dérouler, soit, dans le cas de GymCan, le directeur général et l'entraîneur-chef de l'équipe nationale GAM (ECÉN).

La décision d'annuler ou reporter un événement spécifié dans ce document pourrait être prise si :

- a) uniquement lorsque cela est absolument nécessaire, par exemple lorsqu'il est devenu impossible ou déraisonnablement difficile d'organiser la compétition ou de la tenir à la date initialement prévue, par exemple en raison de restrictions en matière de santé publique ou d'autres circonstances indépendantes de la volonté de GymCan
- b) dès que raisonnablement possible après que GymCan a pris connaissance du fait que la compétition ne peut avoir lieu.

Si une compétition spécifiée dans le présent document est annulée, GymCan déterminera s'il est possible de reprogrammer la compétition dans un lieu différent et/ou à une date différente de celle prévue précédemment et communiquera toute décision de reprogrammer la compétition à toutes les personnes concernées dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire, en tenant compte du temps nécessaire aux athlètes pour se préparer à la compétition reprogrammée et pour régler toute question logistique liée à la compétition, y compris, mais sans s'y limiter, toute question liée à l'organisation de la compétition par GymCan, ainsi qu'au déplacement des athlètes et de leur entourage sur le lieu de la compétition reprogrammée.

GymCan peut également décider, à sa seule discrétion, après consultation des personnes et/ou des comités pertinents et nécessaires au sein de la structure de Gymnastique Canada, d'organiser d'autres compétitions ou évaluations de remplacement aux fins de la nomination aux Championnats panaméricains juniors de 2021, y compris les compétitions virtuelles, mais uniquement lorsque cela est possible et que la procédure de nomination indiquée dans le présent document, y compris les objectifs de performance énoncés, n'est pas compromise.

Si une compétition spécifiée dans le présent document devait être annulée, reportée, reprogrammée ou remplacée, GymCan mettrait à jour les procédures de nomination indiquées dans le présent document, le cas échéant, dès que cela sera raisonnablement possible et communiquera toute modification à toutes les personnes concernées, et publiera le document modifié sur son site Internet, avant l'événement reporté, reprogrammé ou remplacé.

Les décisions prises en vertu de la présente clause ne sont pas susceptibles d'appel et ne s'appliquent pas à l'annulation de compétitions qui sont organisées sous l'autorité d'organisations autres que GymCan.

### **Participation aux événements**

En raison de la pandémie de la COVID-19, GymCan pourrait être tenue, dans le meilleur intérêt de la sécurité des athlètes, de leur entourage et du personnel, de ne pas se rendre et participer aux championnats panaméricains juniors, même dans des circonstances où la compétition pourrait se dérouler comme prévu. Toute décision de ce type sera prise en consultation avec les experts concernés, y compris des experts médicaux et de la sécurité de la santé publique, et sera communiquée à toutes les personnes concernées dès que possible.

Dans de telles circonstances, GymCan déterminera si d'autres compétitions peuvent être organisées en remplacement de celle à laquelle GymCan a décidé de ne pas participer et, le cas échéant, modifiera le présent document en conséquence et informera toutes les personnes concernées dès que possible.



Lorsqu'elle prendra des décisions concernant le déplacement et la participation à des compétitions pour des raisons de sécurité, GymCan s'efforcera de minimiser l'impact de ces décisions. Toutefois, selon les circonstances, la sécurité des athlètes, de leur entourage et du personnel peut être priorisée en fonction des conseils des experts en sécurité médicale et en santé publique.

GymCan reconnaît que les athlètes, leur entourage et le personnel peuvent, pour des raisons de sécurité liées à la pandémie de la COVID-19, décider également de ne pas se rendre et de ne pas participer aux compétitions indiquées dans le présent document, même dans des circonstances où la compétition peut se dérouler comme prévu, et même lorsque GymCan a décidé de se rendre et de participer à la compétition parce qu'elle a décidé, après consultation d'experts en sécurité médicale et en santé publique, qu'il n'y avait aucun danger à le faire.

Dans de telles circonstances, les athlètes seront responsables de toute incidence que leur décision pourrait avoir sur la qualification de leur équipe et la nomination nationale.

## 1.1 OBJECTIFS

L'objectif de ce processus et des procédures de sélection est de sélectionner la meilleure délégation possible pour ces Championnats. Cette délégation sera capable d'atteindre les objectifs suivants :

- Terminer dans les 3 meilleures équipes (les 8 meilleures équipes obtiendront une place pour les Jeux panam Jr)
- Une athlète terminant dans les 6 meilleurs au concours individuel multiple (les ONS qui ne terminent pas dans le top 8, et qui terminent en 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> position lors des qualifications obtiendront deux places pour les Jeux panam Jr)

## 1.2 TAILLE DE LA DÉLÉGATION ET CONSIDÉRATIONS FINANCIÈRES

Le format de la compétition par équipe sera 4-4-3.

L'équipe canadienne GAF sera composée de :

- 4 athlètes qui prennent part au voyage
- 2 entraîneurs d'équipe, 2 juges, 1 thérapeute

Cette compétition pourrait être financée par le programme GAF, selon le budget disponible. À confirmer en avril 2021. La taille et la composition de la délégation pourraient dépendre des restrictions de la Covid et de la disponibilité des accréditations. Tous les membres de la délégation devront avoir fait une évaluation préalable avant d'être autorisés à voyager.

## 1.3 DATES IMPORTANTES

18 mai	Inscription nominative*
18-23 mai	Championnats canadiens
14 juin	Arrivée des délégations, entraînements limités selon la demande
15 juin	Entraînement GAF, réunion technique des délégués
16 juin	Entraînement GAF
17 juin	Entraînement sur podium GAF
18 juin	Cérémonie d'ouverture
19 juin	Qualifications GAF (Finale par équipe et au concours multiple)
20 juin	Finales aux appareils GAF, banquet
21 juin	Départ des délégations

\*une délégation provisoire sera sélectionnée avant les Championnats canadiens afin de respecter la date limite d'inscription. Par contre, la sélection finale aura lieu suite aux Championnats canadiens.



## 2.0 AUTORITÉ POUR LA PRISE DE DÉCISIONS

Gymnastique Canada est responsable du processus de sélection interne de sélection des athlètes et des membres de l'équipe de soutien. Ce processus de sélection a été développé par les employés de GymCan en collaboration avec le comité du programme féminin (CPF) et en consultation avec la communauté haute performance GAF (qui inclut la rétroaction des athlètes GAF à travers la commission des athlètes de GymCan). L'approbation finale de ce document de sélection d'équipe relève de GymCan.

La sélection des athlètes et entraîneurs sera la responsabilité du groupe de travail de sélection (GTS). Le GTS sera composé de :

- Gestionnaire du programme GAF, ou désigné (Président)
- Représentante des entraîneurs nommée par le CPF (Nancy Beyer)
- Juge nommé par le GTDJ (Gord Bennett)
- Représentante nommée par le CPF (Kathy Stoesz)

Si un membre du GTS est incapable de compléter son mandat, le CPF et GTDJ\* nommeront un nouveau représentant en conséquence.

GymCan fournira une annonce interne de la sélection de l'équipe aux membres avant la décision finale du GTS. L'annonce débutera la période d'appel (si requis).

Le DG de GymCan supervise le processus de sélection afin d'assurer le respect des politiques et procédures de GymCan. Le DG est également responsable de la gestion de tout processus d'appel, le cas échéant.

## 3.0 ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible à la sélection sur l'équipe, un athlète doit :

- être citoyen canadien et posséder un passeport valide au moins jusqu'à la fin du mois de décembre 2021
- être né entre 2006 et 2008 (Junior)
- être membre en règle de GymCan
- être membre de l'équipe nationale Junior ou athlète Espoir et compétitionner dans la catégorie Junior en 2021
- Adhérer aux exigences de GymCan de l'Organisation Pan Am Sport (PASO) et de la FIG incluant posséder une licence FIG valide au moins jusqu'au 31 juillet 2021
- Prendre part toutes les activités liées à ce championnat et à toutes les activités promotionnelles de GymCan, sauf si exempté par le GP GAF
- Adhérer aux politiques, procédures, code d'éthique et de conduite de GymCan
- Avoir lu, compris et accepté le processus de sélection de ce document et signer et retourner le formulaire d'engagement de l'athlète (annexe 1) au GP GAF ou désigné avant la date limite.

Afin d'être admissible à la sélection sur l'équipe, un entraîneur doit :

- Travailler comme entraîneur au Canada. Un entraîneur qui travaille sur une base permanente dans un club à l'extérieur du Canada n'est pas admissible à la sélection, comme il ou elle ne travaille pas régulièrement avec les personnes et les programmes associés à l'équipe nationale.
- Être identifié par l'athlète et le club comme l'entraîneur sélectionné pour la compétition et être sélectionné par GymCan
- Avoir lu, compris et accepté le processus et les conditions associées avec la sélection pour cette compétition.
- Prendre part à toutes les activités reliées à ces Championnats, sauf si exempté par le GP GAF. Ceci inclut toutes les activités promotionnelles de GymCan.
- Adhérer aux politiques, procédures, code d'éthique et de conduite de GymCan



- Être certifié niveau 3 du PNCE ou avoir reçu une exemption du GP GAF
- Être médicalement autorisé à voyager par un médecin et avoir une confirmation du Chef de l'ÉSI
- Être membre en règle de GymCan et avoir complété les exigences de sport sécuritaire incluant une vérification judiciaire à jour, compléter les formations Respect et sport, l'ABC du sport sain et Prendre une tête d'avance

## 4.0 PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection a été développé afin de sélectionner les athlètes ayant le plus grand potentiel d'atteindre les objectifs visés. Les athlètes seront sélectionnés sur l'équipe des Championnats panaméricains Jr 2021 avant la date finale de sélection selon les résultats obtenus entre le 1<sup>er</sup> février 2021 et la fin des Championnats canadiens 2021.

Suite à Élite Canada (février) et à la Sélection technique (mars), les 6 athlètes ayant obtenu les meilleures notes au concours individuel multiple seront invités à participer à la Compétition de sélection finale qui aura lieu la fin de semaine du 8-9 mai 2021. Cette compétition pourrait avoir lieu en personne ou virtuellement, selon les restrictions de la Covid-19.

### 4.1 SÉLECTION DE L'ÉQUIPE

Les deux athlètes Junior admissibles (voir section 3,0) avec les deux plus hautes notes au concours individuel multiple, deux jours combinés lors des Championnats canadiens catégorie Junior et qui atteignent une note totale minimale de 98.0 seront sélectionnées pour les Championnats panaméricains juniors 2021.

Les deux prochaines athlètes au concours individuel multiple seront sélectionnées par le GTS. Le GTS prendra en considération les éléments suivants, sans ordre de priorité spécifique : résultats obtenus à Élite Canada 2021, Sélection technique #1, Sélection technique #1, Championnats canadiens, place de l'athlète dans la liste de classement canadienne (notes D et finales). Afin d'être sélectionnées, les athlètes doivent avoir atteint une note de 49.0 au concours individuel multiple en 2021.

### 4.1 ATHLÈTE SUBSTITUT

Le GTS pourrait identifier des athlètes substituts pour l'équipe des Championnats panaméricains. Il n'y a par contre pas d'obligation.

Les athlètes substituts n'auront pas les mêmes privilèges que les athlètes sur l'équipe et ne prendront pas part au voyage. Il est obligatoire que ces athlètes participent aux activités préparatoires.

### 4.3 VÉRIFICATION DE L'ATHLÈTE

La vérification des athlètes se fera de manière continue après la sélection. Les dates, lieux et objectifs spécifiques seront de la responsabilité du GP et CÉN. Les vérifications auront lieu lorsque jugé nécessaire. Des séances régulières de FaceTime seront requis pour les athlètes et substituts sélectionnés suite aux Championnats canadiens.

Au moment de la vérification, une athlète ne peut pas être blessée ou malade dans la mesure où cela l'empêche de compétitionner au niveau d'un athlète se préparant pour les Championnats panaméricains. Elle devra présenter son/ses saut(s) habituels et des routines à un niveau correspondant aux notes qui ont été utilisées pour la sélection de l'équipe. Les routines devront être présentées dans un environnement de compétition simulé en lien avec les standards d'équipement FIG. À la discrétion du CÉN, des modifications pour les matelas de réception pourraient être permises lors de la vérification.





En plus de l'information considérée dans le processus de sélection, l'information obtenue lors des vérifications sera utilisée pour déterminer l'ordre de passage à chaque appareil.

#### 4.4 SÉLECTION ET REMPLACEMENT D'UN ATHLÈTE

Suite à la sélection de l'équipe, les conditions suivantes doivent être remplies jusqu'au départ pour que l'athlète reste sur l'équipe :

- L'athlète est toujours admissible et
  - L'athlète n'est pas blessée, tel que décrit à la section 4.6 et
  - L'athlète a franchi avec succès le processus et les exigences de vérification décrites à la section 4,3
- Un athlète qui n'est plus admissible pour la sélection sera remplacé par un athlète substitut.

Le GTS a l'autorité de remplacer un athlète si :

- Suite à 2 vérifications, l'athlète est incapable de remplir les exigences d'une vérification réussie ou
- L'athlète omet de fournir l'information requise en cas de maladie ou blessure, tel que décrit à la section 4.6

Le GTS a l'autorité de garder une athlète légèrement blessée si :

- l'athlète et son entraîneur ont rempli toutes les étapes et dates limites de la section 4,6 et
- les membres ont reçu une confirmation écrite du Chef de l'ÉSI que l'athlète aura récupéré à temps et sera prête à compétitionner avant le départ pour les Championnats panaméricains.

Tout remplacement pour une des raisons ci-dessus sera géré par le GTS. Le remplacement aura lieu si l'athlète remplit les conditions ci-dessus.

Si une athlète doit être remplacée, le GTS se réserve le droit de considérer un ajustement de l'équipe d'entraîneurs si l'entraîneur personnel de l'athlète remplacée était entraîneur d'équipe.

#### 4.5 DÉTERMINATION DES APPAREILS DE COMPÉTITION ET DE L'ORDRE DE PASSAGE

Pour les Championnats panaméricains Jr 2021, quatre athlètes compétitionneront au concours individuel multiple afin d'obtenir le quota maximum pour les Jeux panaméricains Jr 2021. L'ordre de passage sera déterminé par l'ECÉN, les entraîneurs de l'équipe et les athlètes.

Selon la réglementation FIG, l'équipe et l'ordre de passage à chaque appareil doivent être décidés au plus tard 24 heures avant la compétition. Le GP et l'ECÉN ou désigné consulteront les entraîneurs d'équipe et les entraîneurs personnels pour ces décisions. Par contre, la décision finale sera prise par l'ECÉN.

#### 4.6 BLESSURE OU MALADIE

Un athlète blessé ou malade en tout temps, jusqu'au moment de la sélection ou suite à la sélection de l'équipe, doit fournir un certificat ou rapport médical au GP GAF, tel que décrit ci-dessous. Si cette règle n'est pas respectée, l'athlète pourrait être retiré du processus ou de l'équipe.

s

**Étape 1.** L'athlète et l'entraîneur-chef de son club doivent aviser le GP GAF par courriel dans les **24 heures** si l'athlète est blessé ou malade dans la mesure où cela compromet sa participation ou la qualité de ses performances à une quelconque compétition en fournissant les renseignements suivants :

- la date à laquelle l'athlète s'est blessé ou est tombé malade;
- les moyens qui ont été pris pour faire évaluer la blessure ou la maladie par un médecin ou un spécialiste;
- la date à laquelle un rapport détaillé sera fourni à GymCan

**Étape 2.** L'athlète et l'entraîneur-chef de son club doivent fournir au GP GAF les renseignements écrits suivants **dans les cinq jours suivant l'étape 1** :



- les détails de la blessure (rapport du médecin et non d'un thérapeute), y compris si elle est nouvelle, chronique, ou due à un surmenage;
- la capacité de poursuivre un entraînement complet et de participer à des compétitions (sur la totalité ou une partie des engins), tel que recommandé par le médecin ou spécialiste médical;
- les mesures de réadaptation;
- les recommandations concernant la poursuite de l'entraînement et la capacité de s'entraîner et de concourir tel qu'attendu;
- la date prévue de retour à l'entraînement partiel (préciser) et complet.

GymCan se réserve le droit de faire examiner l'athlète par un médecin ou un spécialiste médical de son choix aux frais de l'athlète dans les délais établis.

## 5.0 SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS

**Le GTS sélectionnera les entraîneurs d'équipe et les entraîneurs personnels au même moment que la sélection des athlètes. Les entraîneurs doivent remplir les exigences admissibilité de la section 3,0 ainsi que les exigences du manuel de l'équipe nationale. Les facteurs suivants seront aussi pris en considération :**

- Nombre d'accréditations disponibles
- Il doit au moins y avoir un entraîneur de sexe féminin
- Expérience et performance passées lors de compétitions internationales
- Capacité démontrée à bien travailler dans un environnement d'équipe, à bien travailler avec d'autres entraîneurs et à contribuer à la cohésion de l'équipe
- Capacité démontrée à gérer son stress et à aider à combler les besoins des membres de l'équipe en situation de haute pression
- Résultats des sondages post-compétitions des compétitions passées

### 5.2 REMPLACEMENT D'UN ENTRAÎNEUR

Le remplacement d'un entraîneur pourrait avoir lieu si une de ces situations survient :

- un entraîneur n'a plus d'athlète sur l'équipe
- un entraîneur ne répond pas aux exigences associées aux rôles, responsabilités et tâches d'un entraîneur, tel qu'évalué par l'ECÉN et le GP GAF
- un entraîneur a manqué des activités prévues à l'horaire – incluant des réunions et activités promotionnelles de GymCan durant le camp de préparation, sauf si exempté par l'ECÉN ou le GP.

Le remplacement est possible dans les paramètres prescrits par GymCan et par la FIG.

## 6.0 ANNONCE DE LA SÉLECTION DES ATHLÈTES ET ENTRAÎNEURS

Gymnastique Canada se chargera du dévoilement officiel de l'équipe. Toutes les informations communiquées verbalement ou par écrit aux athlètes, entraîneurs et associations membres à propos de la sélection de l'équipe sont des « avis non officiels » et ne doivent EN AUCUNE CIRCONSTANCE être rapportées au public. Est avis officiel de sélection de l'équipe le communiqué de presse que publiera GymCan pour annoncer la composition de l'équipe ou l'annonce officielle organisée conjointement avec une organisation multisport (Comité olympique canadien, Jeux du Commonwealth Canada, U Sport).

## 7.0 RECONSIDÉRATION, RÉVISION INTERNE OU APPEL ET MODIFICATION DU PROCESSUS

### 7.1 RECONSIDÉRATION

Un athlète en désaccord avec une décision prise dans l'application du processus peut déposer une demande de reconsidération auprès du GTS. La demande doit être déposée par écrit dans les deux jours





ouvrables suivant la diffusion de la décision. La demande doit être faite par écrit et décrire le motif la justifiant et les erreurs prétendues dans l'application du processus. Le groupe de travail examinera alors la demande et prendra une décision. L'ECÉN remettra à l'athlète un énoncé écrit des motifs de la décision dans les deux jours ouvrables de la réception de la demande.

Les entraîneurs et athlètes conviennent de respecter la décision prise à l'issue de la période ou de la procédure de reconsidération pour que l'équipe bénéficie d'une atmosphère positive.

## 7.2 RÉVISION INTERNE/APPEL

Toute demande de révision ou d'appel sera traitée conformément à l'article 39 – appels du Manuel de politiques et procédures de GymCan en vigueur au moment du différend.

<http://gymcan.org/disciplines/nt-info>

La demande doit être faite au plus tard deux jours ouvrables suivant la décision rendue à la suite d'une demande de réexamen énoncée au 8.1. La demande doit être faite par écrit et décrire le motif la justifiant et les erreurs prétendues dans l'application du processus.

## 7.3 MODIFICATION DU PROCESSUS

GymCan se réserve le droit de modifier ce document afin d'assurer l'identification de la meilleure délégation possible pour les Championnats panaméricains Jr 2021 en cas de :

- circonstances imprévues dû à la pandémie de la Covid-19
- changements majeurs aux renseignements fournis par la FIG
- circonstance imprévue, indépendante de la volonté de GymCan
- situation ayant une incidence sur l'une ou l'autre des étapes du processus de sélection et empêchant le GTS d'appliquer justement le processus tel que décrit aux présentes. À cet égard, le GTS peut tenir compte de tout facteur ou toute circonstance qu'il juge pertinents.

Toute modification à ce document doit être approuvée par le Directeur général de Gymnastique Canada et sera communiquée directement aux entraîneurs et athlètes concernés.

## 8.0 PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Tout manquement aux règlements, politiques ou directives de la FIG ou de GymCan sera traité par l'ECÉN et/ou le Directeur général de GymCan, qui détermineront les mesures à prendre ou les sanctions avant, pendant et/ou après la compétition.

La nature et l'étendue du manquement détermineront la sévérité de la sanction. Dans tous les cas, le manquement fera l'objet d'une enquête juste et équitable et le répondant aura la possibilité de faire valoir une défense.

Les sanctions peuvent prendre les formes suivantes, sans s'y limiter : réprimande ou avertissement verbal, réprimande ou avertissement écrit, suspension des activités de l'équipe pendant la compétition, retour prématuré au Canada.

Après la compétition, les sanctions peuvent prendre les formes suivantes, sans s'y limiter : avertissement écrit, réprimande écrite, suspension de représentation internationale, suspension des avantages et services de l'équipe nationale, suspension du financement et des services offerts aux athlètes, entraîneurs ou juges, y compris, sans s'y limiter, les subventions aux athlètes, entraîneurs ou clubs, le financement dans le cadre du programme de reconnaissance de l'entraîneur ou de reconnaissance des réalisations internationales de l'entraîneur.

## 9.0 CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Dans l'éventualité où des circonstances imprévues empêchent l'application juste et objective des présents



critères, l'ECÉN et le Directeur général de GymCan détermineront les mesures à prendre.

## **10.0 DIVERGENCE ENTRE LES DOCUMENTS**

Veillez noter qu'en cas de divergence entre les différentes versions de ce document, la version anglaise prévaudra.



## FORMULAIRE D'ENGAGEMENT POUR L'ÉQUIPE DES CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS JR 2021

Les formulaires doivent être envoyés à [amanda@gymcan.org](mailto:amanda@gymcan.org) au plus tard le **25 mars 2021**.

**Les formulaires pour les athlètes et entraîneurs sont disponibles ici :**

<http://gymcan.org/fr/disciplines/gym-artistique-feminine/info-technique/info-technique>

